AFFIDAVIT

CASE NOTER-98-41-1 EXHIELD NO DB 216 DATE ADMITTED 26-10-2005 TENDERED BYDEF GH CE NAME OF WITNESS BAGOSDRA

Je soussigné, Matthieu NGIRUMPATSE, certifie que dans le Protocole des Accords d'Arusha relatif au partage du pouvoir entre les partis politiques et le FPR, le MRND avait reçu cinq (5) postes ministériels. Compte tenu de plusieurs paramètres, le MRND, a, par vote des instances habilitées, attribué les cinq ministères aux Préfectures suivantes, laissant aux instances régionales du Parti le soin de désigner le candidat apte à occuper le poste en question. Cette opération a été effectuée dans les deux mois suivant la signature des Accords de Paix d'Arusha le 4 août 1993.

Ministère de la Défense : Préfecture de Byumba Ministère du Plan : Préfecture de Cyangugu Ministère de la Famille : Préfecture de Butare

Ministère de la Fonction Publique : Préfecture de Kibungo

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : Préfecture de

Ruhengeri

Les Directeurs de Cabinet de ces Ministères ont également été désignés par le Parti, de préférence dans les préfectures n'ayant pas eu de poste ministériel. C'est ainsi que le poste de directeur de cabinet au Ministère de la Défense devait être occupé par un ressortissant de la Préfecture de Kibuye. Les formalités de remise-reprise devaient se faire aussitôt après la mise en place des Institutions de Transition.

Je certifie que la présente déclaration est sincère et véritable.

Fait à Arusha, le 16 mars 2002

Matthieu NGIRUMPATSE